N° 365 — 22e Année

LE NUMERO CINQ CENTIMES

Samedi 31 Décembre 1910

REDACTION : ROUBAIX, rue Richard-Lenoir 13, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 051) TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 15)

Siège administratif : Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr. Nord et Départements limitrophes : Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne — RECLAMES . . . . 0 fr. 50 — FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 — LOCALES . . . . 1 fr. »

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 50, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE : A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 15.78 | A LILLE : N° 97

## A LIRE

EN 2e PAGE

LE LIEUTENANT-AVIATEUR DE CAUMONT BLESSE.

EN 3e PAGE

NOS INFORMATIONS DE DERNIERE HEURE. — LES NOMINATIONS DANS LA LÉGION D'HONNEUR.

EN 6e PAGE

NOTRE CHRONIQUE SPORTIVE.

## Les Néo-Royalistes

### André Bernard et Gayet

Nous avons reproduit, d'après la DÉPÊCHE, la note communiquée à ce journal, par M. André Bernard, président de l'Association républicaine libérale du Nord de la France.

Rappelons-en le texte :

« Le Comité Directeur de l'Association Républicaine libérale du nord de la France, préoccupé de la gravité de la situation, compte sur ses représentants au Parlement pour défendre, en se plaçant sur le terrain constitutionnel, les principes de respect des droits de la conscience et de la liberté sous toutes ses formes ; pour affirmer, sans réticence ni réserve, l'idée de patrie; et pour combattre toute mesure attentatoire à la propriété individuelle et aux intérêts matériels de notre laborieuse région.

« Il charge son président de communiquer cette déclaration à la presse. »

Cette note énigmatique avait besoin d'être expliquée et commentée. C'est à quoi elle s'applique M. Henri Langlais, rédacteur en chef de la DÉPÊCHE, dans un long article commençant ainsi :

« Il nous paraît inutile d'illustrer de longs commentaires cette déclaration, qui coupe court à des rancunes d'origine diverses qui, depuis quelques jours, ont été dirigées contre l'Association républicaine libérale de la région du nord de la France.

« Qu'ils soient émanés de royalistes, de radicaux, de modernistes-socialistes plus ou moins chrétiens, d'unitaires ou encore de ces consciences bonapartistes inquiètes qui, en somme, ont mieux s'accommoder sur les entrailles de la République, ces reproches avaient pour but de représenter l'Association républicaine libérale comme profondément divisée sur elle-même, incertaine sur l'attitude politique à prendre et disposée à passer la main à des hestiers présomptifs ou imprévus qui, déjà, se croyaient revêtus de la saisine et se déclarant habiles à recueillir une succession convoitée.

« Or, la succession n'est pas ouverte. Comme petit bonhomme, l'Association républicaine libérale vit encore et elle continue la lutte pour la cause de la liberté religieuse et de la grandeur de la France en se maintenant fermement sur le terrain qu'elle a choisi dès sa naissance, le terrain constitutionnel, avec son chef qui ne l'a pas abandonnée et ses soldats qui ne l'abandonneront pas davantage.

« Voilà une fière déclaration qui résonne comme un air de fanfare, et qui devrait, en effet, « couper court » à tous les « racontars » « dirigés contre » l'Action libérale.

Malheureusement, la suite de l'article est loin d'avoir la même allure et la même netteté.

Notre confrère s'y donne beaucoup de peine pour expliquer qu'il y a, effectivement, dans les rangs de « l'Association républicaine-libérale », beaucoup d'anciens royalistes qui ont conservé, au fond du cœur, leurs convictions d'autrefois, mais qui, « pour le moment », acceptent la République.

Ce sont des « résignés », selon l'expression par laquelle M. Casimir Périer caractérisa cette sorte de républicains.

Et il apparaît, finalement, que les « racontars » auxquels la note de M. André Bernard prétend répondre, ne sont pas dénués de vérité autant que la DÉPÊCHE voudrait bien le faire croire.

***

Les radicaux, que le journal clérical éprouve le besoin de mêler à cette polémique entre les royalistes et les « modernistes-socialistes plus ou moins chrétiens », y sont d'ailleurs restés complètement étrangers.

Ce sont là des querelles intestines entre réactionnaires de diverses étiquettes et de diverses nuances. Nous nous contentons d'en être les témoins curieux et amusés et de marquer les coups.

Cet, en effet, le journal de M. Marc Sangnier, la DÉMOCRATIE, qui a dénoncé la « grande trahison » de M. André Bernard, en même temps que l'ACTION FRANÇAISE publiait une lettre de M. Gayet (reproduite par la DÉPÊCHE) où l'avocat lillois, tout en franchement lui, sans équivoque et sans détour, se proclamait rallié à la cause royaliste.

On sait de quelle haine, qui n'à égale que celle dont l'abbé Lemire est aujourd'hui l'objet, la DÉPÊCHE a toujours poursuivi M. Marc Sangnier. Elle n'a pas peu contribué, grâce au concours de l'archevêque de Cambrai, M. Delamaire, et de M. Groussau, à obtenir de Pie X et de Merry del Val la dissolution du Sillon.

M. Sangnier essaie de rendre quelques coups à ses perfides ennemis. C'est de bonne guerre, et c'est très chrétien !

Et nous ne voyons pas que la DÉPÊCHE ait totalement détruit l'effet de ses attaques.

« C'est le 10 décembre, à Lille, écrit la « DÉMOCRATIE, que M. André Bernard, en « vice-président la réunion de l'Action française où parlèrent MM. Lemaître et Henri « Vaugeois « manifesta publiquement son « évolution », M. Bernard de Vezin, d'ailleurs, dans son discours, tint à saluer en « M. Bernard (André) un nouveau membre « de l'Action française. »

Voilà, non point un racontar, mais un fait bien précis. Pourquoi ni M. Bernard dans sa note, ni M. Langlais dans son long commentaire explicatif, n'en disent-ils pas un mot ?

Oui ou non, M. André Bernard a-t-il pris part à la manifestation royaliste du 10 décembre à Lille ?

Oui ou non, M. Bernard de Vezin l'a-t-il présenté comme un nouveau membre de l'Action française ?

Telles sont les seules questions qui se posent et auxquelles il faudrait répondre.

***

Et non seulement la DÉPÊCHE ne répond pas, mais ses explications embarrassées montrent bien que la DÉMOCRATIE a dit l'exacte vérité.

Après avoir déclaré qu'il « n'y a de possible « aujourd'hui » qu'une politique républicaine », notre confrère ajoute :

« La formule républicaine libérale reste donc la formule de demain, comme elle a été celle d'hier, et ceux qui l'ont adoptée parfois en se constituant de la défiance de leurs opinions par la conscience du devoir qu'ils accomplissaient, ET SANS RENIER RIEN de leur passé n'ont point eu et n'ont pas, quoi qu'on ait pu dire, l'intention de changer, TANT QUON NE LEUR AURA PAS DEMONTRE, — et cette démonstration n'est pas encore venue, — que le bien peut et doit être fait autrement.

Cette démonstration n'est pas encore venue pour M. Henri Langlais. Mais elle est venue pour M. Gayet, et très vraisemblablement aussi pour M. André Bernard.

Et le désarroi est tel dans le camp clérical que la CROIX, à qui avait été communiqué, en même temps qu'à la DÉPÊCHE, la note de M. Bernard, déclare qu' « encore que cet envoi portât la signature du sympathique secrétaire de l'Association républicaine libérale du Nord, elle eut des doutes sur l'authenticité du document. »

Elle ne se décida à la reproduire qu'en la faisant suivre des indispensables explications de M. Henri Langlais que l'abbé Masquelier, avec une malicieuse ironie, qualifie de « lumineuses considérations. »

Voilà donc la DÉPÊCHE, journal républicain, présidée par un royaliste, avec parmi ses directeurs politiques, un néo-progressiste, M. le député Vandame.

Je signale ce cas unique à l'ami Courtelin quand après ses « Gaietés de l'Escadron » il voudra écrire les « Gaietés de la presse cléricale ».

*Georges ROBERT.*

## POLITIQUE ÉTRANGÈRE

### Dans le Golfe Persique

Quelque soin que prenne la presse anglaise de présenter les incidents du golfe Persique comme de simples épisodes de la lutte contre la contrebande des armes, il est certain qu'à l'heure actuelle ces incidents produisent dans diverses chancelleries européennes une émotion qu'il n'est pas difficile de comprendre.

L'Allemagne suit d'un œil inquiet les évolutions des escadres britanniques dans les eaux d'un golfe que le chemin de fer de Bagdad devait un jour ou l'autre soumettre à l'influence germanique.

D'autre part, la presse officieuse de Constantinople souligne avec insistance les progrès de l'influence anglaise, non seulement dans le territoire voisin de Koweï ou dans la région de Mascate, mais encore dans toute la région du Chat-el-Arab et notamment à Bassora.

En réalité, la contrebande des armes qui se fait le long des côtes du golfe Persique est pour l'Angleterre un excellent prétexte d'intervention. Mais ce n'est, en dernière analyse, qu'un prétexte. On comprend très bien qu'après les incidents qui ont amené ces menaces de Sir Edward Grey à l'égard de le Perse, l'Angleterre se croie et se dise en droit de surveiller elle-même le commerce illicite des armes qui entretient les troubles en Perse et dans une partie de l'Afghanistan.

Mais derrière ces explications fort plausibles, il n'est pas douteux que le gouvernement anglais n'entretienne d'autres préoccupations, et s'il y avait quelques doutes à cet égard, les articles du « Tanine » sur les menées anglaises à Basora suffiraient à le dissiper.

Si la Grande-Bretagne s'est installée à Koweï, il y a quelques années, si elle a signé avec la Russie un accord qui lui laisse carte blanche dans toute la partie méridionale de la Perse, si aujourd'hui elle étend et fortifie son influence économique et politique dans le territoire de Bassora, tout cela fait partie d'un plan d'ensemble longuement et mûrement conçu.

La grande route internationale qui reliera l'Inde à l'Europe par la vallée du Tigre sera trop importante pour que l'Angleterre n'ait pas cherché sans retard à en commander le débouché.

C'est là d'ailleurs l'effet d'une politique séculaire, de cette même politique qui l'a amenée à s'installer au Cap, à Gibraltar, à Malte, en Egypte et qui veut que toutes les grandes routes internationales soient doublées d'une route quelconque sous la dépendance de l'Angleterre.

Plus habile et plus rapide que l'Allemagne, elle s'est emparée en temps opportun du seul port vraiment digne de ce nom que possède le golfe Persique dans sa partie septentrionale.

Que l'Allemagne le veuille ou non, il est géographiquement inévitable que Koweï soit le débouché maritime du chemin de fer de Bagdad. Et Koweï est aujourd'hui un port anglais.

Le golfe Persique a connu des jours aussi troublés que ceux qu'il traverse aujourd'hui sans que l'Angleterre ait songé à intervenir. Mais dans les circonstances présentes, le moindre prétexte devenait une excellente occasion d'intervention et le gouvernement anglais n'a pas manqué de le saisir au passage. — C. V.

## CHEZ LES CHEMINOTS

### EN ITALIE

L'agitation persiste chez les cheminots italiens.

Le « Popolo Romano » dit qu'il ne faut pas s'alarmer parce que la condescendance des pouvoirs publics a rendu la grève des cheminots inévitable, mais qu'il faut avoir le courage de résister, même au prix de graves sacrifices si le pays veut se libérer de ce chantage perpétuel.

La « Vita » reconnaît que les cheminots peuvent momentanément, par leurs violences, nuire à la collectivité, mais l'Etat triomphera finalement parce que, s'il doit rendre justice à ses employés, il ne doit pas céder aux menaces ni sacrifier les intérêts nationaux.

### EN AMERIQUE

Une augmentation de 10 %, accordée aux 75.000 ouvriers du chemin de fer du Nord et du Sud-Ouest de Chicago, devient effective immédiatement. Cette augmentation s'appliquera également au chemin de fer du « Northern-Canadian ».

## CHRONIQUE

### L'An froid et pluvieux

La température que nous subissons est toujours déplorable... Dans un article publié dans « Les Annales », Camille Flammarion fait le procès météorologique de l'année qui vient de finir. Nous en détachons ce passage :

On n'a pas observé, depuis cent ans, une série d'intempéries analogues ; chaque fois que le soleil essayait de se montrer, nos terres, saturées d'humidité, donnaient naissance des brumes et à des nuages qui ne tardaient pas à se résoudre en pluies : le soleil était lui-même l'agent de cette continuité.

Voici les températures et les pluies enregistrées au parc Saint-Maur pour toute cette période véritablement extraordinaire :

| | Température | | Pluie | |
|---|---|---|---|---|
| | 1910 | normale | 1910 | normale |
| Janvier | 3°8 | 2°4 | 74mm | 35mm |
| Février | 5 2 | 3 5 | 67 | 36 |
| Mars | 6 4 | 6 1 | 20 | 39 |
| Avril | 8 8 | 9 7 | 45 | 42 |
| Mai | 12 6 | 13 0 | 82 | 48 |
| Juin | 16 5 | 16 5 | 95 | 54 |
| Juillet | 16 3 | 18 5 | 70 | 57 |
| Août | 17 2 | 17 7 | 36 | 55 |
| Septembre | 14 2 | 14 7 | 19 | 50 |
| Octobre | 11 8 | 10 1 | 81 | 60 |

Ce petit tableau est fort instructif. Remarquons que, jusqu'au mois de juin, la température ne diffère pas sensiblement de la normale ; ce n'est qu'en juillet qu'elle tombe tout à fait au-dessous, et considérablement ; de 2 degrés pour la moyenne des vingt-quatre heures, et souvent de 3, 5 et même 6 degrés en certains jours. Et aucun maximum estival ! Le plus haut maximum qui ait été atteint dans ce dernier mois de juillet est 27° 6, le 15, de la moyenne des maxima est 21 5, tandis que, dans les années chaudes, le thermomètre s'élève à Paris jusqu'à 36, 37 et 38. En revanche, octobre a été chaud.

C'est la quantité d'eau qui doit le plus nous frapper, non seulement par elle-même, mais encore et surtout par ses conséquences. Supérieure à la normale, tous les mois, à l'exception de mars, août et septembre, elle avait déjà atteint, à la fin de juillet, 150 millimètres, ce qui représente le total de certaines années. Et ce n'est pas seulement la quantité, c'est le nombre désolant des jours de pluie : de fortes averses, rarement distribuées, n'améneraient pas cette saturation constante de terres, qui n'est pas arriver à se dessécher. Il en est résulté que, par cette circulation verticale perpétuelle des vapeurs, des nuages et des pluies, associée au vent d'ouest presque permanent, le régime pluvieux s'est trouvé constamment amorcé le long d'une bande s'étendant depuis la Normandie, la Bretagne et la Vendée jusqu'à la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, le Tyrol, l'Autriche, et plus loin encore. En dehors de cette zone tracée de l'ouest à l'est, à Hyères, à Nice, en Italie, et au delà de l'Adriatique, l'été a régné en souverain.

La permanence des vents d'ouest et les hautes températures des Etats-Unis ont amené ces résultats. Ces vents d'ouest arrivaient chargés de vapeurs sur nos terres refroidies et déversaient ces vapeurs et ces nuages en pluies sans cesse renouvelées. C'était une amorce perpétuellement entretenue. La pluie est produite par les condensations, par le froid ; mais il y a plus : elle produit elle-même du froid, et l'amorce est ainsi perpétuellement renouvelée.

Pendant l'été de 1910, la nébulosité a été constamment très grande : le refroidissement nocturne était peu accusé, mais, en revanche, la température ne montait presque pas pendant le jour.

Une conséquence de cette grande nébulosité, on n'a pas eu, dans tout l'été de 1910, un seul jour de chaleur : le maximum absolu de la température ayant été seulement de 27° 6. C'est le maximum absolu le moins élevé que l'on ait noté dans toute une saison chaude depuis 1851, c'est-à-dire depuis soixante ans, d'une manière certaine, et probablement depuis une centaine d'années.

L'effet de cette extrême nébulosité a peut-être été plus pernicieux à la végétation que celui des basses températures ; pendant les six mois d'avril à septembre, le soleil, à Paris, n'a brillé que 1.010 heures, alors que la durée totale est de 2.666 heures.

Les terres étant saturées et ne pouvant plus absorber l'eau des pluies, celle-ci a glissé et a reproduit, en novembre, les crues et les inondations sur presque toute la France. J'avais écrit, dans le « New-York Herald » du 16 février :

« On me demande si la Seine ne peut subir une seconde crue, plus ou moins semblable à la première, et si les inondations ne peuvent se répéter à bref délai par suite des circonstances météorologiques et hydrologiques. A cette question, nous devons, malheureusement répondre affirmativement. Au lieu de pénétrer les terres, l'eau ruisselle à la surface et les pluies peuvent amener de nouveau les effets les plus graves. Nous avons des précédents significatifs. »

Ces précédents sont : 1649-1652 ; 1672-1679; 1701-1711 ; 1817-1819 ; 1882-1883.

Je suis le premier à regretter que l'événement ait réalisé ces prémonitions de malavais augure et à désirer qu'ils ne se développent pas au même degré.

Camille FLAMMARION.

## UNE GUERRE entre la Chine et le Japon ?

La « Zeit » reçoit la nouvelle suivante de Saint-Pétersbourg :

« Une nouvelle tension des rapports entre la Chine et le Japon donne lieu à des bruits alarmants. »

La « Djelsch » apprend de Vladivostok que « l'on s'attend à une guerre entre la Chine et le Japon au printemps prochain. La presse chinoise commente la situation sur un ton très agressif ; la presse japonaise se montre plus réservée.

« On assure que la Chine compterait absolument sur l'appui des Etats-Unis. »

## PETITS PAPIERS

### De Briquet... de broc

(SCÈNE DE REVUE DE FIN D'ANNÉE)

*La petite dame, plutôt décolletée, alerte et provocante (au public).* — Je suis le Briquet.

(AIR)

Moi j'allume tout, les jeunes et les vieux,
Les papillons se brûlent à ma flamme,
Mon petit système a fait plus d'un envieux,
On m'aime, on m'veut, on me réclame,
Tout l'monde m'agaiche et l'on me passe entre l'hom'
J'suis au ferro, j'suis au ferro
J'suis au ferro-cerium.

LE COMPÈRE. — La jolie enfant ! propre comme une pièce de cinq sous qui n'a pas trop circulé.

LE BRIQUET. — M'en parlez pas ! J' sors de chez le fabricant ; j' viens de passer la frontière... par Baisieux (battement de paupières).

LE COMPÈRE (entreprenant). — Je les baiserais volontiers.

LE BRIQUET. — Prenez donc garde !... n'appuyez pas sur le-mention, ou je prends feu.

LE COMPÈRE (de plus en plus pressant). — Mais je ne demande que ça, moi ! (*Chantonnant*) mon p'tit ferro, mon p'tit ferro, mon p'tit ferro-cer...

(*Tremolo à l'orchestre. — Entre un vilain monsieur, de noir vêtu, lèvre rasée et favoris à la glace*).

LE COMPÈRE, *inquiet*. — Qu'est-ce que c'est que ça ?

LE MONSIEUR, *au Briquet*. — L'avez-vous ?

LE BRIQUET (*effarouché autant qu'il faut*). — Quoi donc ?

LE MONSIEUR. — L'estampille ?...

LE BRIQUET. — Mais !...

LE MONSIEUR. — L'avez-vous, l'avez-vous pas ?... moi, faut que j' voie. (*Il l'entraîne*).

SCÈNE II

(*Rentre en scène Le Briquet, plus dévêtue encore que devant... mais une large bande cache toutes ses indiscrétions. La petite dame de revue est languissante..., éteinte*).

LE COMPÈRE. — Mon Dieu ! qu'est-ce qu'il l'est-t-donc arrivé ?

LE BRIQUET. — Le fisc, mon cher, le fisc, — qui m'a taxé pour cette année, pour l'année prochaine, pour l'année d'après .. et qui exigeait encore des douzièmes provisoires.

LE COMPÈRE. — Voilà ce que c'est que d'être à République. (*Il lui prend le menton*).

LE BRIQUET. — Ah ! non, mon cher, je ne flambe plus !

LE COMPÈRE. — Allons donc ?

LE BRIQUET. — Mais non, puisqu'à présent j' suis de l' Régie ?

(AIR)

Ce n' st pas en vain qu'on me pille,
Depuis qu'on m'a mis l'estampille,
Comm' l'allumett' suédoise ou bougie,
Me frotter devient superflu,
Je n'flamb' plus,
J'suis nickel, j'suis d'la Régie

*Rideau.*

*CH. DE LA RUE.*

## ÉCHOS

**Que manges-tu ?**

« Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es » affirme un proverbe très sage. « Dis-moi ce que tu manges et je te dirai ce que tu es », riposte un autre proverbe. Voyons :

On dit — ça c'est vraiment un « on dit » — que manger du bœuf, rend courageux, énergique.

Manger du porc, rend pessimiste.

Manger du mouton, rend inamoureux.

Manger du veau, c'est vouloir s'enlever toute énergie, toute force de résistance.

Le lait et les œufs donnent de la vivacité d'esprit, surtout aux femmes.

Le beurre vous rend flegmatique.

La pomme — celle que mangeait Eve — est favorable aux travailleurs intellectuels.

La pomme de terre engendra la paresse et l'ennui.

La moutarde stimule la mémoire ; le cidre porte à l'amour.

Et puis, vous savez, nous ne garantissons rien ! On ! mais non ! Ne prenez tout cela que pour un « on dit ».

**Bonne Année.**

L'année prochaine sera meilleure en « ponts » pour les fonctionnaires et employés, que l'année 1910 :

Il y aura un pont entre le vendredi 14 juillet et le dimanche 16, et un autre entre le dimanche 13 août et le mardi 15 août. Enfin Noël tombera un lundi, ce qui donnera encore deux jours de congé. Ce sera un dédommagement d'une trimestre ingrate où la Toussaint, Noël et le jour de l'an tombent un dimanche

Souhaitons qu'il ne passe pas, sur ces ponts, autant d'eau que cette année.

## L'ESPRIT DE TOUS

**Elles causent :**

— Il n'apporte toujours, le jer janvier, un très joli souvenir ; mais il me raconte des histoires intéressantes...

— Oui, il devrait donner sans conter.

## SUR LE SORT DE FAVIER

### La Commission des grâces statuera au début de Janvier

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, en dernière heure, aucune décision n'a été prise par la Commission des Grâces, voici d'ailleurs à dépêche que nous communiquait vendredi matin, l'agence Fournier et que nous avons affichée à la porte de nos bureaux :

« Paris.

« LA COMMISSION DES GRACES. — LE CAS DU CONDAMNÉ FAVIER

« Contrairement à une information parue, la Commission des Grâces ne statuera pas avant les premiers jours de l'année prochaine sur le recours de Favier, condamné à mort, par la Cour d'Assises du Nord pour avoir assassiné le garçon de recettes Thain.

« (Agence Fournier). »

LES DEMANDES DE COUPE-FILE AFFLUENT AU PARQUET

Les bruits qui circulent au sujet de l'exécution prochaine de Favier ont fait affluer au Parquet, un nombre croissant de demandes de coupe-file provenant des personnes de la haute société, désireuses d'assister au châtiment.

Un commerçant notable de la ville s'est fait même au Palais-de-Justice et trouva très étrange que « lui, qui avait une situation honorable ne pût pas obtenir une carte pour lui et une pour sa femme » !

FAVIER SE CONFESSE

Dans la cellule où le condamné a mort est déprimé et pleure, l'aumônier de la prison, M. Catry, vicaire de la paroisse de la Madeleine, est venu sur la demande de Favier. L'assassin lui a ouvert par deux fois les secrets de son âme torturée pour se préparer à la mort qu'il entrevoit comme inévitable. Jeudi après-midi, M. Catry a vu le criminel et lui a fait pressentir l'hostilité publique qui se manifeste à son égard et Favier a tressailli ; il est démoralisé et il dit son découragement dans les nombreuses lettres qu'il adresse à ses parents et à sa femme. Il les supplie de venir le voir pour les adieux suprêmes, peut-être.

## LA DISCORDE au camp royaliste

La situation ne s'améliore pas chez les amis du « Roy ». A titre d'information signalons les documents suivants qui publie le « Gaulois » :

La « Correspondance nationale », organe officiel du duc d'Orléans, vient de publier le document suivant :

« Les directeurs de l' « Action Française » « ont souvent allégué comme la cause immédiate de leur révolte des « instructions « confidentielles » distinctes de celles dont « on connaît l'analyse et de nature, disaient-ils, à paralyser leur organisation et leur œuvre.

« Bien qu'il ne soit pas d'usage de publier de tels documents, nous croyons devoir le « faire pour éclairer toutes les consciences « royalistes sur la valeur du reproche qui « change jour, continue à leur être proposé ».

Monseigneur le duc d'Orléans voit avec plaisir la constitution de nombreux groupements royalistes indépendants qui, à Paris et dans les départements, fondent des sections locales, font des conférences, organisent une propagande active dans les divers milieux sociaux. Il n'est pas de preuve plus évidente de la vitalité du parti royaliste. Monseigneur est reconnaissant aux directeurs de ces groupements des services rendus ; il compte sur leur dévouement et leur zèle pour que la cause de la Monarchie fasse de nouveaux progrès dans le pays. Le Prince ne veut donc en aucune façon paralyser l'action des royalistes qui combattent ainsi en francs-tireurs pour le succès de la cause dont Il est le Représentant. Mais Il exige que cette action ne porte pas préjudice à l'autorité de ses présidents départementaux et à la discipline de son parti.

Les adhérents de ces groupements royalistes indépendants ont toute liberté pour conduire leur action politique suivant les méthodes qu'ils jugent préférables. Ils sont libres également de commenter à leur guise la doctrine royaliste. Mais il est entendu que dans leurs écrits, leurs discours, leurs diverses manifestations, ils ne parlent pas au nom du Prince, ils n'engagent pas le Prince, qui n'admet d'autres interlocuteurs que son Bureau politique et ses Comités officiels.

On comprendra toutefois que cette indépendance ne peut pas être illimitée. La discipline du parti serait gravement compromise si l'action des groupements dont il s'agit glissait et paralysait l'exécution des instructions émanant du Bureau politique du Prince ; si l'autorité du chef du Bureau politique ou des présidents départementaux était diminuée ou contestée par eux ; si les directions de la « Correspondance Nationale » étaient combattues ou systématiquement ignorées. Une intervention de l'autorité supérieure serait alors nécessaire pour faire cesser un état de choses si déplorable.

En conséquence, il a paru nécessaire de préciser les rapports qui doivent exister entre les présidents départementaux et les sections locales des groupements royalistes indépendants :

1° Tout d'abord, Monseigneur interdit absolument aux royalistes, à quelque groupement qu'ils appartiennent, les attaques personnelles contre d'autres royalistes. Il interdit, dans les journaux ou réunions royalistes, toute attaque ou polémique contre d'autres journaux ou groupements royalistes.

2° Il est interdit :

A. Aux présidents départementaux, aux présidents d'arrondissements, aux présidents des Comités de Dames, d'accepter la présidence, même honoraire, ou toute autre fonction directrice d'un groupement royaliste qui n'est pas rattaché directement à l'organisation officielle du parti ;

B. Aux présidents départementaux, aux présidents d'arrondissements, aux présidents des Comités de Dames, de présider une réunion organisée par les mêmes groupements. Cependant, invités officiellement, ils pourront y assister en prenant place à la droite du président de la réunion ; s'ils jugent utile d'y prendre la parole, pour approuver les discours des orateurs ou faire toute réserve nécessaire, ils devront se conformer strictement aux prescriptions contenues dans les présentes instructions, à celles contenues dans la « Note sur l'Organisation royaliste » du 25 novembre 1910 et aux instructions qu'ils recevront ultérieurement.

3° Les adhérents des groupements royalistes indépendants seront tenus de répondre à toutes les convocations des présidents des Comités, d'assister aux réunions générales, banquets, cérémonies commémoratives organisées par ces présidents. Il leur est formellement interdit de faire une opposition ouverte ou tacite à ces réunions. Au cas où les groupements indépendants ont pour organes des journaux dirigés ou rédigés par eux, ils devront insérer les communications émanant des Comités officiels.

4° Lorsque les groupements indépendants organisent une réunion, ils doivent en aviser le président départemental ou le président de l'arrondissement dans le ressort duquel doit avoir lieu la réunion ; ils se mettront d'accord avec lui sur la date de la réunion projetée.

5° Les manifestations extérieures autres que les réunions, banquets, cérémonies commémoratives, sont organisées par les groupements indépendants en dehors des présidents des Comités officiels. Toute responsabilité est laissée aux organisateurs.

6° Les journaux royalistes qui ne dépendent pas directement des groupements indépendants et sont soumis à l'autorité des présidents départementaux ne peuvent en référer sous les auspices de ces groupements, ni recevoir d'eux des instructions ou des directions politiques. Ils n'ont de directions à recevoir que de la « Correspondance Nationale ».

7° Au cas d'incident d'infraction aux instructions reçues du Bureau du Prince, le président départemental devra s'employer, avec le président de la section locale du groupement, pour aplanir et régler le différend. S'il n'y réussit pas, il saisira le chef du Bureau politique de l'incident. Celui-ci se mettra en rapport avec le Comité directeur du groupement et cherchera à solutionner à l'amiable le différend. Au cas où des négociations échoueraient, l'affaire sera portée devant le Prince lui-même, qui prononcera souverainement, et son Bureau politique, « par ordre », portera la décision de Monseigneur à la connaissance des intéressés par l'intermédiaire du délégué régional ou du président départemental.

Par ordre de Monseigneur le Duc d'Orléans,

Le Chef de son Bureau politique :

COMTE DE LARCLE.

### La politique « du Prince » n'a pas changé

Dans son dernier numéro, la « Correspondance » Nationale » avait réduit la crise présente à sa vraie formule : l'autorité légitime mise en question. Le problème ainsi posé ne comportant pour les royalistes qu'une solution, il était fatal de voir colorer la révolte d'un prétexte faux, mais alarmant. Les directeurs de l' « Action française » l'essayèrent dès le premier jour. C'est pourquoi, après avoir rétabli la légende du Prince non renseigné et le sophisme qui tire de l'oeil la preuve de sa disqualification comme Chef de son parti, la « Correspondance Nationale » ajoutait :

« On dit enfin : « Mais si l'orientation nouvelle de la politique royaliste est celle que l'on accentue avec le plus de violence, faute de pouvoir l'attribuer à la moindre raison. Or, qu'y a-t-il de changé depuis les « Instructions » du 25 novembre et la lettre du 2 décembre ? Ces pièces s'ajouteront au recueil des documents royaux contenus au livre « La Monarchie Française », sans en altérer l'esprit, sans en contredire une ligne. Les « Instructions » sont les écrits de Monseigneur le Duc d'Orléans, à dater de l'allocution du 12 septembre 1894, demeurent sans atténue, et s'ils avaient besoin d'être interprétés, leur Auteur saurait élever la voix. « La Monarchie » seul il ne « n'immobilise pas dans des formules. « Elle a de la vie la souplesse et la variété. » Voudrait-on lui interdire de s'inspirer des circonstances ? Et, d'ailleurs, à qui fera-t-on croire que le Prince approuve une politique qui démentirait tout son passé ? »

Ces déclarations, dont la netteté n'échappera à personne, ont été passées sous silence par le journal l' « Action Française ». Ainsi, nombre de ces lecteurs continueront à croire que le Bureau politique, prétendant, sous le couvert d'une auguste confiance, une politique antinationale, loin, chaque jour, aux pieds le discours de San-Remo. L'ostracisé des rebelles les accuse à cette affirmation qui doit souffrir leur loyauté.

Nous aurons sans doute à revenir sur le discours de San-Remo. Comme le proclamait dans une réunion récente, le comte de Castillon de Saint-Victor, président des Comités de la Seine, l'effort royaliste ne saurait jamais d'être dirigé contre les « rebelles » mais toute rage, oppresseurs des consciences, des libertés et des intérêts. Pour aujourd'hui, un mot suffit. Le Prince qui, avec tant d'éclat et de fermeté, a en répétant le discours de San-Remo, ne tolérerait pas défendre [illegible]